Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MANDAILLES-SAINT-JULIEN
Numéro du lot	fd15-21
COMMUNE(S)	MANDAILLES-SAINT-JULIEN
Massif chevreuil	Monts du Cantal Sud
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	DELRIEU Michel
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	10 Allée du Vialenc, 15000 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0647476185
Courriel	fd15-21@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 1570.00	Surface Totale: 3450.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2026 / 2027

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	31	60	9	100	25	26	6
Réalisation année précédente	40	37	0	77	19	20	5
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Baisse	Stabilité	Stabilité
Attribution théorique					37		
DEMANDE 2026 / 2027	35	45		80	18	26	6

Fait le mardi 3 mars 2026 à AURILLAC Signature